

FERMETURE EXCEPTIONNELLE POUR VIDANGES

Pourquoi effectuer une vidange des bassins ?

Pour garantir la propreté des bassins, et maîtriser la qualité de l'eau, il est nécessaire d'effectuer une vidange des bassins afin de les nettoyer en totalité. L'usage des produits de traitement de l'eau conduit avec le temps à une accumulation de résidus dans l'eau. Le but étant d'éliminer tous ces résidus pour rendre les traitements quotidiens de l'eau efficaces.

Pourquoi la vidange du bassin impose une fermeture durant plusieurs jours ?

3 étapes sont nécessaires lors d'une vidange :

- Vider les bassins
- Nettoyage complet des bassins et des locaux avec des produits désinfectants.
- Remplissage des bassins, étape la plus longue du processus car l'eau est traitée et mise en température pour l'accueil du public.

Combien de vidanges dans l'année ?

La vidange des bassins doit être effectuée au minimum 2 fois par an. Pour cela il est privilégié les périodes de vacances scolaires. Parfois il peut être exigé suite aux analyses non conformes effectuées par la DDASS de faire une vidange et un nettoyage supplémentaire.

Programmation des Vidanges de juin 2018 à octobre 2018

	Du	Au
La Martine 04 91 65 54 70	21 octobre 2018	4 novembre 2018
St. Joseph 04 91 60 00 82	21 octobre 2018	4 novembre 2018
Vallier 04 91 49 50 39	1 août 2018	31 août 2018
Desautel 04 91 76 52 62	21 octobre 2018	4 novembre 2018
La Bombardière 04 91 93 37 55	3 septembre 2018	16 septembre 2018
Louis Armand 04 91 34 27 31	18 juin 2018	30 juin 2018
Frais Vallon 04 91 61 01 78	18 juin 2018	30 juin 2018
Bonneveine 04 91 73 37 58	9 juillet 2018	2 septembre 2018
Pont de Vivaux 04 91 79 81 61	3 septembre 2018	16 septembre 2018
La Granière 04 91 35 49 54	2 juillet 2018	29 juillet 2018
La Castellane 04 91 46 39 88	3 septembre 2018	16 septembre 2018